



Maison des Jeunes et de la Culture
Tel 04 77 60 05 97
@: mjc.charlieu.alsh@gmail.com

Agrément Jeunesse d'Education Populaire
Sous le n° 42J04-033

PROTOCOLE ALSH

NOVEMBRE 2020

PERISCOLAIRE

Des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. Ce protocole vise à présenter les directives prises en concertation avec les salariés de la MJC, les membres du bureau et le délégué du personnel en lien avec le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Le préfet peut s'opposer à la tenue des Accueils Collectifs de Mineurs dans les départements à forte circulation du virus et, dans le cas échéant, restreindre leur accès.

- 1-Accueil des mineurs et aménagement des locaux**
- 2- Consignes pour le personnel encadrant**
- 3- Consignes pour les enfants**
- 4- Consignes pour les parents**
- 5 - Les activités**
- 6 - Gestion des repas et goûter**
- 7 - Nettoyage et désinfection des locaux**
- 8 - Isolement d'un enfant malade**

1-Accueil des mineurs et aménagement des locaux

L'accueil des enfants :

L'accueil de loisirs périscolaire reste ouvert (les horaires d'accueil ne changent pas : l'accueil se fait de 7h30 à 18h30) et le nombre d'enfants accueilli n'est pas restreint mais doit se conformer à la superficie des locaux

Effectif maximum :

- ⇒ 3/6ans : 18 enfants maximum
- ⇒ 6/8ans : 28 enfants maximum
- ⇒ 8/11ans : 16 enfants maximum

La constitution de ces 3 groupes, répartis dans des salles éloignées avec à disposition un bloc sanitaire, nous permet d'éviter au maximum les croisements de personnes.

L'aménagement de l'espace :

Un marquage au sol permet à chaque enfant de s'orienter :

- ⇒ ***Pour les 3/6ans : marquage bleu***
- ⇒ ***Pour les 6/8ans : marquage jaune et rouge***
- ⇒ ***Pour les 8/11ans : marquage vert***

***les salles d'animation** : Les salles sont aménagées de manière à respecter les distances de sécurité pendant les animations :

- Disposition du mobilier
- Espacement entre les tables et les chaises

***les porte-manteaux** : il est prévu :

- L'aménagement de ces espaces
- L'aération régulière de cet espace

***les sanitaires** : il est prévu de :

- Limiter le nombre de personnes dans les sanitaires
- Gérer les flux des enfants vers les toilettes
- S'assurer des distances de sécurité entre les toilettes
- Aérer
- Lavage des mains avant et après le passage aux toilettes

***la salle de sieste** : il est prévu de :

- D'installer des lits nominatifs et espacés
- Désinfecter les lits
- Les draps et oreillers utilisés seront mis à la machine à laver à la fin de chaque sieste

***la cour** : La cour pourra également être utilisée à tour de rôle grâce à une concertation de l'équipe d'animation

2 – Consignes pour le personnel encadrant

1. Port du masque obligatoire (fourni par l'employeur) dans les espaces clos ainsi qu'à l'extérieur
2. Respect des distances de sécurité
3. Se laver les mains à l'arrivée et au départ mais aussi très régulièrement
4. Aérer les pièces au minimum toutes les 2 heures au moins 15 minutes à chaque fois
5. Désinfecter les surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de porte, tables, toilettes) plusieurs fois par jour
6. Chaque animateur aura son propre matériel (stylo, gomme, crayon ...)
7. En rentrant chez vous : désinfectez vos chaussures, mettez vos vêtements à laver et douchez-vous

3 – Consignes pour les enfants

- 1- Le port du masque (fourni par les parents) est obligatoire pour les enfants de 6 ans et plus dans les espaces clos et aussi dans les espaces extérieurs
- 2- Le lavage des mains doit être réalisé à minima :
 - A l'arrivée au centre
 - Avant et après chaque repas
 - Avant et après les temps libres
 - Après être allé aux toilettes
 - Le soir avant le départ
- 3- La distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos, elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre enfant d'un même groupe
- 4- Aucun jouet ou tout autre objet ne pourra être apporté dans l'enceinte du centre à l'exception des doudous qui devront être apportés dans un petit sac.

4– Consignes pour les parents

- Inscriptions : **Seuls les enfants inscrits pourront avoir accès à l'ALSH.** L'inscription se fait soit par téléphone 0781745208 ou par mail mjc.charlieu.alsh@gmail.com avant le lundi soir
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38°C ou plus) et/ou en cas d'apparition de symptôme évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra pas y être accueilli
- Les parents doivent fournir les masques pour leur enfant
- Port du masque obligatoire dans la cour et à l'accueil du centre. Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des enfants. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masque, respecter les distanciations physiques d'au moins un mètre et utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée
- Lors des temps d'accueil et de départ, merci de respecter les distances de sécurité lorsque plusieurs familles sont présentes : un marquage au sol est matérialisé.
- En cas de température et/ou de symptômes évocateurs de la Covid-19, les parents (ou une autre personne) doivent être joignables à tout moment et venir récupérer leur enfant dans l'heure qui suit.

5 – Les activités

Les animateurs travaillent sur un programme avec des animations réalisables individuellement ou collectivement tout en respectant les gestes barrières

De manière générale :

- Éviter les animations collectives, le contact entre enfants et entre enfants et adultes, les prêts de matériel
- Expliquer les différentes mesures aux enfants et les bons gestes à effectuer
- Prévoir un nettoyage régulier des tables dans la journée
- Au début de chaque activité, les animateurs doivent préparer leur matériel

Les sorties : toutes sorties extérieures, en bus ou mini bus ne sont plus autorisées jusqu'à nouvel ordre

6 – Gestion des repas et goûter

- Les repas sont préparés par la société Coralys et les enfants mangent par groupes dans les locaux de la cantine. Pour éviter le brassage des 2 groupes, les 3/6ans partent à la cantine à 11h40 et les 6 ans et plus à 11h50, idem pour le retour. La disposition des enfants au réfectoire tient compte des distances physiques
- Le goûter est fourni les après-midis par la MJC

- Lavage de mains avant et après le repas/gouter
- Rappeler les gestes barrières en lien avec le repas/gouter : ne pas partager les aliments, boisson, couverts ...)
- Prévoir des masques et des gants en cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas

7 – Nettoyage et désinfection des locaux

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé après chaque journée d'ouverture du centre de loisirs
- Avant et après chaque utilisation (repas-animation) les tables seront désinfectées ainsi que le matériel d'animation
- Les poubelles seront vidées tous les jours
- Les salles sont aérées plusieurs fois par jour au moins 15 minutes

En ce qui concerne la désinfection du matériel utilisé (jeux de société, crayons, feutres, jeux de construction, livres, poupées ...), tout ce qui est utilisé est isolé 24h avant réutilisation

8 – Isolement d'un enfant malade

Symptômes évocateurs : toux, éternuements, essoufflements, maux de gorges, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre

Conduite à tenir en cas de symptômes :

- Prendre sa température et la noter sur le cahier de pharmacie
- Isoler l'enfant dans le bureau
- Appeler les parents : les parents devront être joignables à tout moment et venir récupérer leur enfant dans l'heure qui suit

Pour la famille

Pour la MJC de Charlieu